

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 15 décembre 2022
Délibération n°6

L'An deux mille vingt-deux le quinze décembre à 20h30, le Conseil Municipal
convoqué le neuf décembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ADISSON Frank - JEANNE Virginie - CAIRE Maéva - CARRE-PIERRAT Amandine - MOSSO Véronique - VERNET Laurent - ALDEBERT Gérard

Absents :

Procurations : KIRKYACHARIAN Luc à MOREAU Gaëlle - ALPHAND Thierry à HERMITTE Jean-Pierre - VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi

Monsieur MOUTIER Gérard a été nommé secrétaire.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DS DISPOSITIFS DETR 2023 ET ATTRACTIVITE TERRITORIALE POUR LA REFECTION DE LA PLACE DE L'EGLISE DE VALLOUISE

Madame le maire rappelle au conseil que la place de l'Eglise de Vallouise a fait l'objet de travaux de réfection en 2006 et 2006 ayant essentiellement porté sur la réfection complète des réseaux humides (AEP et EU), des réseaux secs (électricité et éclairage public) et du revêtement de surface.

Madame le maire rappelle que le revêtement de surface réalisé à cette occasion était constitué de pavés en porphyre, qui se sont avérés gélifs et ont donc subi des délitements importants au fil du temps.

Madame le maire expose que la détérioration des pavés, généralisée à l'ensemble de la place de l'Eglise, présente aujourd'hui une dangerosité avérée en raison de la présence de nombreux trous susceptible de causer des dommages corporels aux usagers de cette place.

Cette dangerosité est d'autant plus problématique que la place de l'Eglise constitue un lieu très fréquenté en période touristique, notamment en période estivale pendant laquelle le cœur du marché hebdomadaire se tient précisément à cet endroit.

Par ailleurs, cette place est située au pied de l'église Saint Etienne de Vallouise, classée monument historique depuis 1913, et qui constitue avec ses abords un ensemble reconnu comme l'un l'un des plus beaux de la région, sinon des Alpes.

De ce point de vue la déliquescence du revêtement de la place constitue une atteinte manifeste à la valorisation de cet édifice et de son environnement.

Madame le maire indique qu'il est donc indispensable de procéder en 2023 à la réfection du revêtement de cette place, en réalisant des travaux de réfection portant pour l'essentiel sur :

- La vérification de l'état général des réseaux humides par le biais d'une inspection par caméras et, le cas échéant, la reprise ponctuelle des tronçons de réseaux endommagés ;

- La dépose du revêtement en pavés existant ;
- La réalisation en lieu et place des pavés d'un revêtement en enrobé bordé de pavés en granit non gélifs ;
- Le réaménagement du square attenant à la place de l'Eglise, comprenant la mise en place de mobilier urbain (bancs, table de pique-nique).

Madame le Maire indique que le coût de ce projet est estimé à 370 000 € HT (444 000 € TTC), et que sa réalisation fera l'objet d'un marché de travaux prévoyant une clause d'insertion.

Madame le maire propose donc au conseil de solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 et du Département des Hautes-Alpes au titre du dispositif « attractivité territoriale », sur la base du plan de financement suivant :

Réfection de la place de l'Eglise de Vallouise			
DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Travaux de réfection de la place de l'Eglise de Vallouise (Maîtrise d'œuvre + travaux)	270 400.00 €	ETAT DETR 2023 40 %	108 160.00 €
		DEPARTEMENT Attractivité territoriale 40%	108 160.00 €
		Autofinancement commune de VALLOUISE- PELVOUX 20%	54 080.00 €
TOTAL HT	270 400.00 €	TOTAL	270 400.00 €

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Sollicite** une subvention de 40% du montant hors-taxes des travaux (30% + 10% clause d'insertion) auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2023, pour les travaux de réfection de la place de l'Eglise de Vallouise ;
- **Sollicite** une subvention de 40% du montant hors-taxes des travaux auprès du Département des Hautes-Alpes, au titre du dispositif « Attractivité territoriale », pour les travaux de réfection de la place de l'Eglise de Vallouise ;
- **Dit** que les dépenses relatives à ces travaux seront inscrites au BP 2023 de la commune de VALLOUISE-PELVOUX ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Handwritten signatures and text:
- Top left: "Hauts" (vertical), "Ap" (horizontal), "Apostrophe" (diagonal)
- Top right: "J" (horizontal)
- Middle left: "Carrière" (diagonal)
- Middle right: "L'apostrophe" (diagonal)
- Bottom left: "L'apostrophe" (diagonal)
- Bottom center: "L'apostrophe" (diagonal)
- Bottom right: "L'apostrophe" (diagonal)

Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales